

Allocations de guerre pour les civils

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de traiter de la motion présentée par le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Je dois dire que je suis heureux que le député ait présenté cette motion, parce que je la trouve très valable.

Je comprends un peu ce qui s'est passé durant la Seconde Guerre mondiale. Je n'étais vraiment pas très vieux en 1945, mais à dix ans j'étais suffisamment âgé pour me souvenir. Comme je viens du Canada atlantique, j'ai le souvenir très net et très vivace des scènes qui se déroulaient dans le port de Halifax, quand la flotte marchande s'alignait dans le bassin Bedford et que les convois quittaient le port de Halifax pour se rendre, principalement en Angleterre, livrer les fournitures aux forces armées. Il n'y a sans doute pas trop de députés qui se rendent compte, quoique certains des députés plus anciens et ceux qui ont effectivement combattu pendant la Seconde Guerre mondiale le comprendront fort bien, qu'il n'était pas nécessaire de s'éloigner beaucoup du port de Halifax, d'aller par exemple à l'île McNabs pour se retrouver en eaux fort périlleuses durant la Seconde Guerre mondiale.

Les sous-marins allemands guettaient au large du port de Halifax et nos forces armées, comme d'ailleurs la marine marchande desservant le Canada et ravitaillant les forces armées, ont éprouvé de très lourdes difficultés dans ce rôle très important. Combien de navires marchands ont quitté le port de Halifax pour ne jamais revenir.

On peut en dire autant de Saint-Jean de Terre-Neuve. Saint-Jean avait un excellent port, et les députés qui ont passé quelque temps à Saint-Jean savent sûrement comment est fait son port. Il a une entrée très étroite, et de la tour de Cabot la vue plonge directement sur l'autre côté. La distance ne semble pas très grande. Quand même, pendant la guerre, il y a eu un navire de coulé à quai dans le port de Saint-Jean par une torpille qui a franchi cette entrée. Un coup direct.

Bon nombre de régions de l'Atlantique ont participé étroitement à la Seconde Guerre mondiale. Un grand nombre de personnes ont servi dans les forces armées en Europe et au Canada, ainsi que dans la marine. Il est bien établi qu'un nombre important de sous-marins allemands fréquentaient les eaux du golfe du Saint-Laurent durant la Seconde Guerre et mettaient en péril les navires de notre marine marchande et de nos forces armées.

Le secrétaire parlementaire a expliqué pourquoi le Parlement avait retenu le critère des six mois en 1962. Cependant, en 1987, je crois qu'il est temps de réexaminer le dossier. Je comprends les complexités qui surgiraient du fait qu'un voyage pourrait signifier une journée. Ce genre de considérations inquiète sans doute les bureaucrates, mais je suis convaincu qu'on pourrait arriver à une solution favorable à ceux qui ont servi leur pays. Selon moi, et selon bon nombre de députés de la Chambre, ils méritent d'être compensés d'une façon quelconque pour leurs efforts. Il suffit d'être touché une fois. Beaucoup de ceux qui ont servi dans la marine marchande pourraient en témoigner.

Je crois que le nombre de marins de la marine marchande qui sont admissibles en vertu des dispositions de la Loi se situe actuellement aux environs de 4 000. Le nombre de marins

admissibles n'augmenterait pas terriblement, il me semble, si on modifiait la loi dans le sens de la proposition du député de Vancouver—Kingsway, à savoir qu'un seul voyage en eaux dangereuses suffirait à confirmer l'admissibilité.

Il faut bien voir également qui faisait partie de la marine marchande en 1945. Les plus jeunes auraient maintenant entre 49 et 59 ans. Certains d'entre eux ont pris la mer très jeunes, vers l'âge de 16 ou 17 ans. Puisque nous sommes en 1987, ils auraient maintenant entre 58 et 60 ans. La plupart ont évidemment plus de 65 ans. Je ne crois pas que cela épuiserait le Trésor de nos jours de reconnaître de façon plus significative les services rendus par ces gens.

Je suis allé un peu en mer moi-même, certes pas en temps de guerre, mais à la fin des années 60, où j'ai navigué de Yarmouth à Bar Harbour, au Maine, songeant à tous les navires qui avaient emprunté la même route et aux problèmes qu'ils avaient éprouvés dans les eaux de la baie de Fundy, le long de la côte en passant par Louisbourg, autour du Cap Breton et jusqu'à Terre-Neuve. C'étaient là des régions très dangereuses durant la guerre.

Je tiens seulement à dire que j'appuie au nom de mon parti la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. J'espère que tous les députés vont aborder cette affaire avec la bonne attitude et que nous allons pouvoir présenter cette motion au ministre.

● (1450)

Je me dois de féliciter le ministre (M. Hees). Il s'est révélé un excellent ministre des Affaires des anciens combattants. J'ai eu l'occasion, à l'instar du secrétaire parlementaire, de me rendre en Hollande en sa compagnie pour le quarantième anniversaire de la libération des Pays-Bas et de l'Italie. J'ai alors été très fier de notre ministre des Affaires des anciens combattants. Nous sommes allés prier sur la tombe de ceux qui ont péri au cours de la Seconde Guerre mondiale. Je suis également fier des observations qu'il a récemment formulées au nom du Canada et de nos anciens combattants lors du soixante-dixième anniversaire de la bataille de Vimy.

Je termine par ces quelques remarques. Il incombe à chaque parlementaire de faire tout en son pouvoir pour aider nos anciens combattants, que ce soit ceux qui étaient enrôlés ou ceux qui ont bien servi le Canada en jouant un rôle de soutien dans la marine marchande ou par d'autres moyens. C'est grâce à leurs efforts et aux efforts de nombre de nos alliés que nous pouvons aujourd'hui tenir un débat en tant que députés d'une société libre et démocratique. Nous ne devons jamais l'oublier. Dès aujourd'hui et dans l'avenir, le Parlement devrait faire tout en son pouvoir pour venir en aide à ceux qui ont servi le pays et aussi pour instaurer une paix durable jusqu'à la fin des temps.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, moi aussi j'estime que c'est un privilège de pouvoir participer au débat de cet après-midi. Je dirai quelques mots en faveur de la motion de mon collègue de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Je crois qu'il convient de prendre temps de relire le texte de cette motion, voici :